CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM822 **Valable du 10/04/2025 au 09/04/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 31/10/2000
Forme juridique : SAS

Capital : 92 400

Dénomination sociale : RENOVETANCH

LA DRUGE CHEVAUX
44130 BOUVRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 433389863

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 433 389 863 00021
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 44.10826

Assurance Responsabilité travaux :
MSIG INSURANCE EUROPE AG F210.16.0430

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA COURTAGE 1254001/002 161491/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 02 40 56 36 77 **Fax :** 02 40 56 31 09
Portable : 06 62 71 07 01
Responsabilité légale : BUREL DAVID PRÉSIDENT

Responsable Technique : BUREL DAVID

Site internet :
E-mail : renovetanch@yahoo.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	9	EFF2A	1 906 858	CA5
Dans l'activité	9	EFF2	297 654	CA2

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 09/12/2025	10/04/2025	09/04/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/03/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR